

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2909

22 octobre 2015

### SOMMAIRE

AEW Kintyre Luxco S.à r.l. ....	139600	Paulonord Invest S.A. ....	139587
Best Grill S.à r.l. ....	139586	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ....	139622
BGP Residential GP 5 S.à r.l. ....	139590	Petronas Azerbaijan (Shah Deniz) S.à r.l. ...	139588
BGP Residential GP 6 S.à r.l. ....	139590	PF Prism S.à r.l. ....	139628
BGP Retail GP 1 S.à r.l. ....	139590	Pluspoint Invest S.A. ....	139587
BGP Retail GP 3 S.à r.l. ....	139590	Pterocarpus S.A., SPF ....	139587
BGP Retail GP 4 S.à r.l. ....	139590	Ranchi Pharma S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial ....	139588
BGP Retail GP 5 S.à r.l. ....	139591	Ranchi Pharma S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial ....	139588
Bistro Dream S.à r.l. ....	139591	Reiff Equitation et Immobilière S.A. ....	139588
BTSM Services Sàrl ....	139591	S&B Minerals Finance GP S.à r.l. ....	139588
Callista S.à r.l. ....	139632	Segemil S.A. ....	139631
Cardinal Investment S.à r.l. ....	139591	Sfinx I S.à r.l. ....	139589
Cataract Agri S.à r.l. ....	139586	Sfinx I S.à r.l. ....	139589
Celtic Investments II S.à r.l. ....	139609	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care I S.à r.l. ....	139586
Delphi Luxembourg Financing S.à r.l. ....	139617	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II Beta S.à r.l. ....	139589
Frog Finance S.A., SPF ....	139592	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III Gam- ma S.à r.l. ....	139589
Futech Investment S.A. ....	139592	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV Delta S.à r.l. ....	139589
Futech Investment S.A. ....	139592	SRG Europe Investments S.à r.l. ....	139586
G.A. - Fund -L ....	139592	Stadtweg Property ....	139586
GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l. ....	139592		
KONYA Spf S.A. ....	139591		
Liberty Property Trust Lux S.à r.l. ....	139625		
Panta Rei S.A. ....	139587		
Panther Grip I S.à r.l. ....	139593		
Papa Internationale S.A. ....	139587		

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 128.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015149892/10.

(150164180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

---

**Stadtweg Property, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 137.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Stadtweg Property S.à r.l.*

Référence de publication: 2015149920/10.

(150164037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

---

**SRG Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 150.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015149949/10.

(150163868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

---

**Cataract Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 187.990.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 5 juin 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015150174/14.

(150165097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Best Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 63, rue de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 155.623.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2015150142/10.

(150164825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Pterocarpus S.A., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 190.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015150519/13.

(150164706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Panta Rei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 156.369.

Les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150509/10.

(150164991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Papa Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.751.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2015150510/10.

(150164943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Paulonord Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.340.

Le Bilan au 9 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2015150511/10.

(150164857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Pluspoint Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9942 Basbellain, 13, An der Triit.

R.C.S. Luxembourg B 102.832.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015150516/11.

(150164978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Petronas Azerbaijan (Shah Deniz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 190.901.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Septembre 2015.

PETRONAS Azerbaijan (Shah Deniz) S.à.r.l.

Fabrice Rota

*Gérant B*

Référence de publication: 2015150514/14.

(150164930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Ranchi Pharma S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 110.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150525/10.

(150164815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Ranchi Pharma S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 110.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150526/10.

(150164816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Reiff Equitation et Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 66, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 98.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150527/10.

(150165043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**S&B Minerals Finance GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 178.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015150537/10.

(150165107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.438.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015150552/10.

(150164872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero III Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.437.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015150553/10.

(150164880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.445.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015150554/10.

(150164917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Sfinx I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 270.025,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.483.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2015150575/12.

(150164481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Sfinx I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 270.025,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.483.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2015150574/12.

(150164476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**BGP Residential GP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.926.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150146/9.

(150165101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**BGP Residential GP 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.383.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150147/9.

(150165115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**BGP Retail GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.397.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150148/9.

(150164955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**BGP Retail GP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.396.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150149/9.

(150164958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**BGP Retail GP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.673.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150150/9.

(150164963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**BGP Retail GP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150151/9.

(150164995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Cardinal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150172/10.

(150164537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**BTSM Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 177.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150167/10.

(150165141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Bistro Dream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelage, 2, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 182.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La gérance*

Référence de publication: 2015150131/10.

(150164762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**KONYA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.783.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015150389/12.

(150164664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**G.A. - Fund -L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 69.871.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2015.

*POUR G.A.-FUND-L*

BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015150283/12.

(150164850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Futech Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 112.908.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150280/10.

(150164592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Futech Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 112.908.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150281/10.

(150164593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Frog Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.102.

—  
Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015150279/10.

(150164517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 140.618.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 September 2015.

Jörg Fuchs

*Gérant*

Référence de publication: 2015150294/12.

(150164896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.



**Panther Grip I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.849.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of June.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PANTHER CAPITAL HOLDINGS II LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) with registered office at 6D Route de Treves, Senningerberg, L-2633, Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, by virtue of a power of attorney under private seal, given on 5 June 2015.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Panther GRIP I S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, loans, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including direct holding of real estate property.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail, pdf or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Panther Capital Holdings II Luxembourg S.à r.l., (the “Sole Shareholder”), represented as stated above, has subscribed and entirely paid up in cash the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400).

#### *Extraordinary decision of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time subject to the articles of association of the Company:
  - Mr Cedric Bradfer, born on 2 August 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and
  - Mr Alessandro Maiocchi, born on 1<sup>st</sup> October 1974 in Venice, Italy, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le neuf juin.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Panther Capital Holdings II Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D Route de Treves, Senningerberg, L-2633, Luxembourg ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-), et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196889,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 5 juin 2015.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Panther GRIP I S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, prêts, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers ou mobiliers incluant la détention directe de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail, pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Panther Capital Holdings II Luxembourg S.à r.l., (l'«Associé Unique»), représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré en espèces les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille quatre cents euros (EUR 1,400).

#### *Décision extraordinaire de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée sous réserve des statuts de la Société:
  - Monsieur Cedric Bradfer, né le 2 Août 1978, à Chambéry, France, avec adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, et
  - Monsieur Alessandro Maiocchi, né le 1 Octobre 1974 à Venise, Italie, avec adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 juin 2015. GAC/2015/4956. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098561/424.

(150108784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

#### **AEW Kintyre Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.772.

#### — STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Natixis Global Asset Management SA, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, F-75013, Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 453 952 681,

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31 July 2015.

2) Holk Immobilien Beteiligungs UG (haftungsbeschränkt) & Co. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt Am Main, Germany, registered with the Trade and Companies Register of Frankfurt am Main under number HRA 48278,

here represented by Mrs Rachida El Farhane, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in on 25 August 2015.



The said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate as follows:

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "AEW Kintyre Luxco S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,600. (twelve thousand six hundred euro), represented by 12,600 (twelve thousand six hundred) shares divided into ten thousand three hundred ninety five (10,395) A shares (the A Shares) and two thousand two hundred and five (2,205) B shares (the B Shares), all in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

**Art. 9.** The A Shares and the B Shares confer an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders, subject to any transfer restrictions, pre-emption rights, drag-long or tag-along provisions under any agreements entered into from time to time by and between the Company and/or all or part of the partners.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

## Management

**Art. 11.** The Company will at all times be managed by at least four (4) managers, appointed by the holders of the majority of A Shares from time to time with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by at least two (2) managers of category A (the "A Managers") and by at least two (2) managers of category B (the "B Managers"). The B Managers will at all times be resident and domiciled in Luxembourg. The A Managers and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers". The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, without indemnity, by a resolution of shareholders holding a majority of votes

In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders, all powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager. However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as A Managers or B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one A Manager and one B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Board, but only within the limits of such power. The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

All board of managers meetings will take place in Luxembourg and be chaired by a board member physically present in Luxembourg at the time of the board meeting.

The board of managers meetings will be validly held provided that at least one A Manager and one B Manager is present or represented.

Any A Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another A Manager or an ad hoc agent as his proxy and any B Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another B Manager or an ad hoc agent as his proxy provided always that such ad hoc agent or proxy representing a B Manager shall be resident and domiciled in Luxembourg.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders which require decisions to be referred to or reserved for shareholders, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including an affirmative vote from at least one A Manager and one B Manager. In addition, in the event of a deadlock, the Chairman of any board of managers meeting will have a casting vote provided that, no board resolution will be validly passed without the affirmative vote of at least one A Manager and one B Manager.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions shall be taken at a meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex or by appointing another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting, provided that no such resolution shall be valid if passed or deemed to have been passed otherwise than in Luxembourg.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

## Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions shall be taken at shareholders' meetings.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of shareholders for the time being is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when passed by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders shall be immediately requested by registered letters to convene a second meeting.

At this second meeting, decisions will be by the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, at all times decisions concerning an amendment of the Articles must be passed by a majority vote of shareholders representing three quarters of the capital and any decisions which are expressly governed by any separate arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders shall be taken in accordance with such arrangements.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance shall be at the disposal of the shareholders and shall be distributed to the Shareholders pro-rata (in accordance with their respective participation in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the Shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory provisions*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows:

- Natixis Global Asset Management SA, prenamed, .....	10,395 A shares
- Holk Immobilien Beteiligungs UG (haftungsbeschränkt) & Co. KG, prenamed, .....	2,205 B shares
TOTAL: .....	12.600 shares

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,600. (twelve thousand six hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,100. (one thousand one hundred euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

##### *- Class A Managers:*

\* Mr Marcus John Davidson-Wright, born on January 26<sup>th</sup>, 1966 in Amersham (United Kingdom), residing at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

\* Mr Russell Paul Jewell, born on September 3<sup>rd</sup>, 1959 in Cheltenham (United Kingdom), residing at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

##### *- Class B Managers:*

\* Mr Bruno Bagnouls, born on May 9<sup>th</sup>, 1971 in Nancy (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, B Manager; and

\* Mr Jean-Philippe Fiorucci, born on June 8<sup>th</sup>, 1972 in Villerupt (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Natixis Global Asset Management SA, une société de droit française, ayant son siège social au 21, Quai d'Austerlitz, 75013, Paris, France, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 952 681, ici représentée par Madame Rachida El Farhane salariée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 31 juillet 2015; et

2) Holk Immobilien Beteiligungs UG (haftungsbeschränkt) & Co. KG, une société de droit allemande, ayant son siège social au Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt Am Main, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Frankfurt am Main, sous le numéro HRA 48278,

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 25 août 2015.

Lesdites procurations, paraphée "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "AEW Kintyre Luxco S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), divisé en dix mille trois cent quatre-vingt-quinze (10,395) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et deux mille deux cent cinq (2,205) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), toutes sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 9.** Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B confèrent un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés, sous réserve de toutes restrictions de transfert, droit de préemption, dispositions de droit de sortie forcée ou de droit de cession conjointe selon tout contrat conclu de temps à autre par et entre la Société et/ou tout ou partie des associés

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée en permanence par au moins quatre (4) gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de durée de mandat, qui constituent un conseil de gérance qui sera constitué par au moins deux (2) gérants de catégorie A (les "Gérants A") et par au moins deux (2) gérants de catégorie B (les "Gérants B"). Les Gérants B seront toujours résidents et domiciliés à Luxembourg. Les gérants A et B sont collectivement définis comme "les Gérants". Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par l'associé unique, ou le cas échéant, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Sauf d'éventuels accords conclus entre la Société et les associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée envers les tiers en toute circonstance par (i) la signature conjointe de deux (2) gérants ou (ii), en cas de gérant unique par sa seule signature. Cependant, si les associés ont définis des classes de gérants A et B, la Société sera seulement engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Dans le cadre de sa gestion quotidienne, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet.

La société sera également engagée par la signature conjointe de toute personne(s) ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécifique aura été accordé par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg et seront présidées par un gérant physiquement présent à Luxembourg au moment de la réunion.

Le conseil de gérance sera valablement constitué si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présent ou représentés.

Chaque gérant A pourra se faire représenter par écrit en nommant un Gérant A comme son représentant ad hoc et chaque Gérant B pourra se faire représenter par écrit en nommant un Gérant B comme son représentant ad hoc, si tant est que ce représentant ad hoc devra être résidents et domiciliés à Luxembourg.

Sauf d'éventuels accords conclus entre la Société et les associés qui demanderait à ce que la décision soit présentée à l'approbation des associés ou soit prise par ces derniers, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, y compris un vote favorable d'un Gérant A et d'un Gérant B au moins. De plus, en cas de blocage, le Président dudit conseil de gérance aura une voix prépondérante si tant est qu'aucune résolution ne sera approuvée sans le vote favorable d'un Gérant A et d'un Gérant B.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance par téléfax, câble, télégramme ou télex ou en nommant un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, si tant est que cette résolution ne sera valide que si elle a été prise à Luxembourg.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est pour l'instant inférieur à vingt-cinq (25).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social et toutes décisions régies par des accords séparés conclus entre les associés et la Société seront prises selon les règles définies par lesdits accords.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés et pourra être distribué proportionnellement aux Associés (conformément à leurs participations respectives dans le capital de la Société) à moins qu'un accord présent ou futur conclu entre les Associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société pourront être attribués aux associés, sur base d'éventuels accords conclus entre la Société et les associés, au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

### Souscription - Libération

Les 12,600 (douze mille six cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit:

- Natixis Global Asset Management SA, prénommée, .....	10.395 Parts Sociales de Catégorie A
- Holk Immobilien Beteiligungs UG (haftungsbeschränkt) & Co. KG, prénommée, .....	2.205 Parts Sociales de Catégorie B
TOTAL: .....	12.600 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 12.600,- EUR (douze mille six cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.100,- EUR (mille cent euros).

### Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### - Gérants de Classe A:

\* Monsieur Marcus John Davidson-Wright, né à Amersham (Royaume-Uni) le 26 janvier 1966, avec demeurant à 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni;

\* Monsieur Russell Paul Jewell, né le 3 septembre 1959 à Cheltenham (Royaume-Uni), demeurant à 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni;

#### - Gérants de Classe B:

\* Monsieur Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

\* Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, né le 8 juin 1972 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27573. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. ( signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149446/445.

(150164217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.



**Celtic Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.764.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of August.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Celtic Holdings III Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 118732,

Here represented by Mrs. Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 27 August 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Celtic Investments II S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 40,000.- (forty thousand United States Dollars) represented by 4,000,000 (four million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (one cent of United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200-2 of the Law,

among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two (2) members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes,

which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15<sup>th</sup> day of the month of June, at 11.10 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

### **Art. 10. Audit.**

10.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

10.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

10.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

10.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

10.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

## 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

### Art. 13. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

### Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 16. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### *Transitional disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount in USD	%
Celtic Holdings III, prenamed . . . . .	4,000,000	40,000.-	100%
TOTAL . . . . .	4,000,000	40,000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 40,000.- (forty thousand United States Dollars) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, representing the Company's entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) appointed for an undetermined period:
  - a. Mr. Thomas MORANA, employee, born on 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
  - b. Mr. Andrea SANTINI, employee, born on 2 August 1983 in Milan (Italy), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
  - c. Mr. Tomas EKMAN, employee, born on 10 October 1967 in Sofia (Bulgaria), having his professional address at Hamngatan 13, 11147 Stockholm, Sweden;
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, she signed with Us, the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Celtic Holdings III Limited, une limited company ayant son siège social au 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 118732,

ici représentée par Madame Caroline RONFORT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procuration donnée le 27 août 2015,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés en commandite.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Celtic Investments II S.à r.l.».

## **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

### 6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 40.000,- USD (quarante mille Dollars américain) représenté par 4.000.000 (quatre millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15<sup>ème</sup> jour du mois de juin, à 11.10.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art. 10. Vérification des comptes.**

10.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé

(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

10.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

10.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

10.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

10.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1 - Exercice Social L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

##### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

13.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

13.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

#### **Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2015.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit USD	% du capital social
Celtic Holdings III, prenamed . . . . .	4.000.000	40.000,-	100%
TOTAL . . . . .	4.000.000	40.000	100%



Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant d'USD 40.000 (quarante mille Dollars américain) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par les gérants suivants nommés pour une période indéterminée:
  - a. Monsieur Thomas MORANA, salarié, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - b. Monsieur Andrea SANTINI, salarié, né le 2 août 1983 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - c. Monsieur Tomas EKMAN, salarié, né le 10 octobre 1967 à Sofia (Bulgarie), ayant son adresse professionnelle à Hamngatan 13, 11147 Stockholm, Suède.
2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la prédite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ronfort, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27577. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff.* (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149502/464.

(150163908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

---

#### **Delphi Luxembourg Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 44.080,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.582.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Delphi International Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage, with a share capital of EUR 16,704 (sixteen thousand seven hundred four Euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 148.369;

(the "Sole Shareholder");

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of Delphi Luxembourg Financing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, with a share capital of USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars), registered with the Luxembourg

Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B199582 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed passed by the undersigned notary on 19 August 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations.

II.- That the 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 26,080 (twenty-six thousand eighty United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) to USD 44,080 (forty-four thousand eighty United States Dollars), by the issuance of 26,080 (twenty-six thousand eighty) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, together with a total share premium in an amount of USD 9,279,973,920 (nine billion two hundred seventy-nine million nine hundred seventy-three thousand nine hundred twenty United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Delphi International Holdings S.à r.l. and Delphi International S.à r.l. of all the new shares issued further to resolution 2 by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 26,080 (twenty-six thousand eighty United States Dollars) in order to raise the share capital of the Company from its current amount of USD 18,000 (eighteen thousand United States Dollars) to an amount of USD 44,080 (forty-four thousand eighty United States Dollars), by way of the issuance of 26,080 (twenty-six thousand eighty) new shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), together with a total share premium in an amount of USD 9,279,973,920 (nine billion two hundred seventy-nine million nine hundred seventy-three thousand nine hundred twenty United States Dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and Delphi International S.à r.l.

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder and Delphi International S.à r.l. of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contributions (as defined below).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder represented as stated here above and Delphi International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, with a share capital of EUR 2,656,690,125 (two billion six hundred fifty-six million six hundred ninety thousand one hundred twenty five Euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 147.704, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal. Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder and Delphi International S.à r.l. declare to subscribe to the New Shares together with the Share Premium as follows:

	Number of New Shares	Share Premium
Delphi International Holdings S.à r.l. . . . .	1,000	USD 3,999,999,000
Delphi International S.à r.l. . . . .	25,080	USD 5,279,974,920

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder and Delphi International S.à r.l. through contributions in kind as described below.

#### *Description of the contributions*

The contribution made by Delphi International S.à r.l., in exchange for the issuance of 25,080 (twenty-five thousand eighty) New Shares, is composed of a receivable held by Delphi International S.à r.l. against Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, with a share capital of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 183.852 amounting to USD 5,280,000,000 (five billion two hundred eighty million United States Dollars) (the First Contribution); and

The contribution made by the Delphi International Holdings S.à r.l., in exchange for the issuance of 1,000 (one thousand) New Shares, is composed of two receivables held by Delphi International Holdings S.à r.l. against Delphi Automotive Luxembourg LLP, a limited liability partnership organised and existing under the laws of England and Wales, amounting respectively to USD 1,750,000,000 (one billion seven hundred fifty million United States Dollars) and USD 2,250,000,000 (two billion two hundred fifty million United States Dollars) (the "Second Contribution");

the First Contribution and the Second Contribution are referred to as the "Contributions".

#### *Valuation*

The net value of the Contributions amounts to USD 9,280,000,000 (nine billion two hundred eighty million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 August 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the Contributions' existence*

A proof of the existence of the Contributions has been given to the Company.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) David M. Sherbin, category A manager, born in Michigan, United States of America, on 6 September 1959, residing professionally at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America;

b) Michele Marie Compton, category B manager, born in Clark AFB, Philippine Islands, on 10 October 1956, residing professionally at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Christophe Moulin, category B manager, born in Toulouse, France on 23 January 1977, residing professionally at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions expressly agree with the description of the Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Delphi International Holdings S.à r.l.: 19,000 (nineteen thousand) shares; and
- Delphi International S.à r.l.: 25,080 (twenty-five thousand eighty) shares.

The notary acts that the 44,080 (forty-four thousand eighty shares), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at forty-four thousand eighty United States Dollars (USD 44,080), represented by forty-four thousand eighty (44,080) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

No other amendments shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Delphi International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, disposant d'un capital social de 16.704 EUR (seize mille sept cent quatre Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 148.369 (l'«Associé Unique»);

ici dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «Delphi Luxembourg Financing S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, disposant d'un capital social de 18.000 USD (dix-huit mille Dollars américains), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 199582 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 26.080 USD (vingt-six mille quatre-vingt Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 18.000 USD (dix-huit mille Dollars américains) à 44.080 USD (quarante-quatre mille quatre-vingt Dollars américains) par l'émission de 26.080 (vingt-six mille quatre-vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (1 Dollar américain) chacune, moyennant la paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 9.279.973.920 USD (neuf milliards deux cent soixante-dix-neuf millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent vingt Dollars américains) le tout devant être entièrement libéré au moyen d'apports en nature;

3. Souscription et libération par Delphi International Holdings S.à r.l. et Delphi International S.à r.l. des nouvelles parts sociales au moyen d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable afférente à la présente assemblée; reconnaissent avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour; considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 26.080 USD (vingt-six mille quatre-vingt Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 18.000 USD (dix-huit mille Dollars américains) à 44.080 USD (quarante-quatre mille quatre-vingt Dollars américains) par l'émission de 26.080 (vingt-six mille quatre-vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 9.279.973.920 USD (neuf milliards deux cent

soixante-dix-neuf millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent vingt Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'apports en nature réalisés par l'Associé Unique et Delphi International S.à r.l.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique et Delphi International S.à r.l. des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen des Apports (tels que décrits ci-après).

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté tel qu'indiqué ci-dessus, et Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, disposant d'un capital social de 2.656.690.125 EUR (deux milliards six cent cinquante-six million six cent quatre-vingt dix mille cent vingt-cinq Euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 147.704, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique et Delphi International S.à r.l. déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales en même temps que la Prime d'Emission comme suit:

	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Prime d'Emission
Delphi International Holdings S.à r.l. ....	1.000	3.999.999.000 USD
Delphi International S.à r.l. ....	25.080	5.279.974.920 USD

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement souscrites au moyen des apports en nature tels que décrits ci-après.

#### *Description des apports*

L'apport réalisé par Delphi International S.à r.l. en échange de l'émission de 25.080 (vingt-cinq mille quatre-vingt) Nouvelles Parts Sociales, est composé d'une créance détenue par Delphi International S.à r.l sur Delphi Financial Services Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, disposant d'un capital social de 20.000 EUR (vingt mille Euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 183.852, d'un montant global de 5.280.000.000 (cinq milliards deux cent quatre-vingt millions Dollars américains) (le «Premier Apport»); et

L'apport réalisé par Delphi International Holdings S.à r.l. en échange de l'émission de 1.000 (mille) Nouvelles Parts Sociales, est composé de deux créances détenues par Delphi International S.à r.l sur Delphi Automotive Luxembourg LLP («limited liability partnership») constituée selon les lois du Royaume-Uni, respectivement d'un montant de 1.750.000.000 USD (un milliard sept cent cinquante millions Dollars américains) et 2.250.000.000 USD (deux milliards deux cent cinquante millions Dollars américains) (le «Deuxième Apport»);

le Premier Apport et de Deuxième Apport sont dénommés ensemble les «Apports».

#### *Évaluation*

Les Apports sont évalués à un montant net total de 9.280.000.000 (neuf milliards deux cent quatre-vingt millions Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur des apports en date du 26 août 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence des Apports*

Une preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

#### *Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

a) David M. Sherbin, gérant de catégorie A, né au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 6 septembre 1959, résidant professionnellement à 5725, Delphi Drive, MI 48098, Troy, Etats-Unis d'Amérique;

b) Michele Marie Compton, gérant de catégorie B, née à Clark AFB, Philippines, le 10 octobre 1956, résidant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Christophe Moulin, gérant de catégorie B, née à Toulouse, France, le 23 janvier 1977, résidant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg;

Tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur des apports visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Apports, ces derniers approuvent expressément la description de ces Apports, avec leurs évaluations, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Delphi International Holdings S.à r.l: 19.000 (dix neuf mille) parts sociales; et
- Delphi International S.à r.l: 25.080 (vingt-cinq mille quatre-vingt) parts sociales.

Le notaire constate que les 44.080 (quarante-quatre mille quatre-vingt) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et les Apports ayant été entièrement réalisés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à quarante-quatre mille quatre-vingt Dollars américains (44.080 USD), divisé en quarante-quatre mille quatre-vingt (44.080) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015149561/273.

(150164406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

---

#### **PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and fifteen, the twentieth day of August before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Simon Joly, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the manager of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349 (the Company), by virtue of a resolution taken by the manager of the Company (the Manager) on 13 August 2015.

An extract of resolutions of the Manager including the above-mentioned resolution of the Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1901 of 10 October 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for

the last time on 16 July 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349.

(b) The Company had a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 2,844,700,000 (two billion eight hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America) represented by two million eight hundred and forty-four thousand seven hundred (2,844,700) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Manager resolved on 13 August 2015 to, inter alia:

(i) increase, with effect on or around 13 August 2015, but subject to the payment of the Subscription Price (as defined below), the share capital of the Company by an amount of USD 300,000,000 (three hundred million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount of USD 2,844,700,000 to USD 3,144,700,000 (the Share Capital Increase), by the creation and issuance of 300,000 new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 300,000,000 (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any manager of the Manager, or the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by any lawyer practising within, or employee of, Allen & Overy, société en commandite simple, all with professional address at 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the completion of the Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and creation and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Simon Joly, pre-named, acting in the name and on behalf of the Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Simon Joly, pre-named, declares that the Manager (i) eliminated the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares and (ii) accepted the subscription of the New Shares by PayPal 2 S.à r.l., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 300,000,000 (three hundred million dollars of the United States of America) on 13 August 2015.

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 300,000,000 (three hundred million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 300,000,000 (three hundred million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of three billion one hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America (USD 3,144,700,000) divided into three million one hundred and forty-four thousand seven hundred (3,144,700) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each. "

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingtième jour d'août, par-devant Me Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

comparaît

Simon Joly, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant de la Société (le Gérant) le 13 août 2015.

Un extrait des résolutions du Gérant contenant ladite décision du Gérant restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 28 juillet 2006 suivant un acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 16 juillet 2015 suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349.

(b) La Société disposait d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 2.844.700.000 USD (deux milliards huit cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 2.844.700 (deux millions huit cent quarante-quatre mille sept cents) actions ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

Le Gérant a décidé le 13 août 2015, notamment:

(i) d'augmenter, avec effet le, ou aux alentours du 13 août 2015, mais sous la condition suspensive du paiement du Prix de Souscription (tel que défini ci-dessous), le capital social de la Société d'un montant de 300.000.000 USD (trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de 2.844.700.000 USD à 3.144.700.000 USD (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 300.000 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (les Nouvelles Actions) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 300.000.000 USD (trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout gérant du Gérant, au cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, ou à tout avocat ou juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'achèvement de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(d) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Simon Joly, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions.

(e) A la suite de quoi, Simon Joly, précité, déclare que le Gérant a (i) supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et (ii) accepté la souscription, le 13 août 2015, des Nouvelles Actions par PayPal 2 S.à r.l, au moyen d'un apport en numéraire de 300.000.000 USD (trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire ci-dessus de 300.000.000 USD (trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été alloué au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 300.000.000 USD (trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société.

(f) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de trois milliards cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.144.700.000 USD) représenté par trois millions cent quarante-quatre mille sept cents (3.144.700) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune."

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2015. Relation: EAC/2015/19628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015149837/134.

(150163972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.



**Liberty Property Trust Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 130.041.

In the year two thousand and fifteen.

On the twenty sixth day of August.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company «Liberty Property Trust Lux S.à r.l.», a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg under section B and number B130041, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger notary dated 27<sup>th</sup> June 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1902 of 6<sup>th</sup> September 2007 (the “Company”)

The meeting is presided over by Mrs. Sofia Da Chao, private employee, residing professionally in L-4761 Pétange, 13, route de Luxembourg, who chooses as secretary Mrs. Marisa Gomes, private employee, residing professionally in L-4761 Pétange, 13, route de Luxembourg. The meeting chooses as scrutineer Mrs. Marisa Gomes, private employee, residing professionally in L-4761 Pétange, 13, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declares and requests the notary to state the following:

I.- That the shareholders, present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the notary. Said attendance list and proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole share capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the Company’s functional currency from British Pound to Euro and accordingly redenomination of the Company’s share capital from its British Pounddenominated amount to a Euro denominated amount using the exchange rate of GBP 1 = EUR 1,36771 as at 25 August 2015, giving rise to a total of seventeen thousand ninety six (17 096) Class “A” shares having a nominal value of one euro (EUR1) each.

2. Increase of the share capital of the Company in an amount of three hundred thousand seven hundred seventy eight euros (EUR 300,778.-) in order to bring it from its current amount of seventeen thousand ninety six euro (EUR 17 096) to three hundred seventeen thousand eight hundred seventy four euro (EUR 317,874.-), by creating and issuing three hundred thousand seven hundred seventy eight (300,778) new Class “A” shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be fully paid up by a contribution in kind effected by Management Investment Consulting A.G. (the “Shareholder”).

3. Subscription to the share capital increase as specified above and payment by the Shareholder.

4. As a consequence of the foregoing, amendment of Article 8 of the Company’s Articles of Association.

5. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the Company’s functional currency from British Pound to Euro and accordingly to redenominate the Company’s share capital from its British Pound-denominated amount of twelve thousand five hundred British Pound (GBP 12,500) to a Euro denominated amount of seventeen thousand ninety six euro (EUR 17,096) using the exchange rate of GBP 1 = EUR 1,36771 as at 25 August 2015, giving rise to a total of seventeen thousand ninety six (17,096) Class “A” shares having a nominal value of one euro (EUR1) each.

*Second resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the Company in an amount of three hundred thousand seven hundred seventy eight euros (EUR 300,778.-) in order to bring it from its current amount of seventeen thousand ninety six euro (EUR 17,096) to three hundred seventeen thousand eight hundred seventy four euro (EUR 317,874.-), by creating and issuing three hundred thousand seven hundred seventy eight (300,778) new Class “A” shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and advantages as those enjoyed by the old shares.

The general meeting decides to accept as subscriber of said shares issued further to the share capital increase decided forthwith, Management Investment Consulting AG, a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue Nicolas Simmer, registered with Trade Registrar of Luxembourg under Number B78210.

*Third resolution*  
*Intervention - Subscription - Payment*

Has then intervened:

Management Investment Consulting AG, prenamed, represented by Mrs. Sofia Da Chao, prenamed, by virtue of proxy given under private seal; said proxy, initialed "ne varietur", will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

said intervening person, represented as stated above, states that it subscribes to the entirety of the three hundred thousand seven hundred seventy eight (300,778) new Class "A" shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The three hundred thousand seven hundred seventy eight (300,778) new Class "A" shares are fully paid up by a contribution in kind consisting in the entirety of the portfolio of Management Investment Consulting AG. The composition of this portfolio is documented in a list, a copy of which will remain attached to this deed.

The portfolio contributed is at the disposal of the Company, as appears from the certificate issued by the contributor.

The value of the contribution in kind was proved by a management certificate dated 26<sup>th</sup> August 2015, issued by the managing director of Management Investment Consulting AG following a resolution of its Extraordinary General Meeting dated 26<sup>th</sup> August 2015 confirming the value of the contributed portfolio.

The management certificate states that:

"As of August 26, 2015, the minimum value of the portfolio to be contributed is EUR 300,778 (three hundred thousand seven hundred seventy eight euro), as officially listed at the closing on 25 August 2015 (see attached copy)".

The certificate shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend Articles 8 of the Company's Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 317,874 (three hundred seventeen thousand eight hundred seventy four euro) represented by three hundred seventeen thousand eight hundred seventy four (317,874) Class "A" shares of EUR 1 (one euro) each. »

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, names, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille quinze.

Le vingt-six août.

Pardevant, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Liberty Property Trust Lux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 130041, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1902 du 6 septembre 2007, (la «Société»)

L'assemblée est présidée par Madame Sofia Da Chao, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange, 13, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marisa Gomes, employée privé, avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange, 13, route de Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Marisa Gomes, employée privé, avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange, 13, route de Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la devise de la Société de la Livre Sterling à l'Euro et modification de la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling à l'Euro en utilisant le taux de change de GBP 1 = EUR 1.36771 au 25 août 2015, ayant pour résultat un total de dix-sept mille quatre-vingt-seize (17.096) parts sociales de Classe «A» ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 300.778,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille quatre-vingt-seize euros (EUR 17.096) à trois cent dix-sept mille huit cent soixante-quatorze euro (EUR 317.874,-) par la création et l'émission de trois cent mille sept cent soixante-dix-huit (300.778) nouvelles parts sociales de Classe «A», d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, augmentation qui sera intégralement libérée par apport en nature effectué par Management Investment Consulting A.G. (l'«Actionnaire»).

3. Souscription à l'augmentation de capital tel que spécifié ci-dessus et paiement par l'Actionnaire.

4. En conséquence de ce qui précède, modification de l'article 8 des statuts.

5. Divers.

En suite de quoi, l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la devise de la Société de la Livre Sterling à l'Euro et en conséquence de convertir le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cent Livres Sterling (GBP 12.500,-) en dix-sept mille quatre-vingt-seize Euro (17.096,-) en utilisant le taux de change de GBP 1 = EUR 1,36771 au 25 août 2015, ayant pour résultat un total de dix-sept mille quatre-vingt-seize (17 096) parts sociales des Classe «A» ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 300.778,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille quatre-vingt-seize euros (EUR 17.096,-) à trois cent dix-sept mille huit cent soixante-quatorze euro (EUR 317.874,-) par la création et l'émission de trois cent mille sept cent soixante-dix-huit (300.778) nouvelles parts sociales de Classe «A», d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription desdites parts sociales de l'augmentation de capital ci-avant décidée Management Investment Consulting AG, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B78.210.

#### *Troisième résolution*

##### *Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue Management-Investment-Consulting A.G. prénommée, représentée par Mme. Sofia Da Chao, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisées avec celui-ci;

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à l'entière des trois cent mille sept cent soixante-dix-huit (300.778) nouvelles parts sociales de Classe «A» d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, nouvellement émises en contrepartie de l'apport.

Les trois cent mille sept cent soixante-dix-huit (300.778) nouvelles parts sociales de Classe «A» ont été entièrement libérées par un apport en nature de l'intégralité du portefeuille-titres de Management-Investment-Consulting A.G. prénommée. Le détail de ce portefeuille résulte d'une liste dont une copie restera annexée au présent acte.

L'apport est à disposition de la société ainsi que cela résulte du certificat établi par l'apporteur.

L'évaluation de cet apport a été prouvée par la production d'un certificat daté du 26 août 2015 émis par l'administrateur délégué à la gestion journalière de Management Investment Consulting AG suite à une résolution de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 août 2015 confirmant la valeur du portefeuille apporté.

Le certificat déclare que:

«En date du 26 août 2015, la valeur minimale du portefeuille de titres apporté est de EUR 300.778 (trois cent mille sept cent soixante-dix-huit euros) ainsi qu'officiellement coté à la clôture en date du 25 août 2015 (cf copie en annexe).» Ce certificat, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 317.874,- (trois cent dix-sept mille huit cent soixante-quatorze euro) représenté par trois cent dix-sept mille huit cent soixante-quatorze (317.874) parts sociales de Classe «A» de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note que à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149750/183.

(150164354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

**PF Prism S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.347.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of August,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned

Wyeth Ayerst S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 1,086,666,700 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.053, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Wyeth Ayerst S.à r.l., prenamed is the sole partner in PF PRISM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 2,401,872,035 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.347 (the "Company") incorporated by notarial deed of Me Jean-Joseph WAGNER on January 24, 2011 published in the Memorial C number 763 on April 19, 2011 and last amended by deed of Me Paul BETTINGEN on May 4, 2015 published in the Memorial C number 1821 on July 13, 2015.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of FORTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED U.S. Dollars (USD 47,985,900.-) to bring it from its present amount of TWO BILLION FOUR HUNDRED AND ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND THIRTY-FIVE U.S Dollars (USD 2,401,872,035.-) to the amount of TWO BILLION FOUR HUNDRED FORTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE U.S Dollars (USD 2,449,857,935.-) by the creation and the issuance of FORTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED (47,985,900) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of FOUR HUNDRED AND THIRTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED U.S. Dollars (USD 431,873,100.-).

The aggregate contribution of FOUR HUNDRED AND SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND FIFTY-NINE THOUSAND U.S. Dollars (USD 479,859,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

(i) FORTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED U.S. Dollars (USD 47,985,900.-) to the share capital of the Company, and

(ii) FOUR HUNDRED AND THIRTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED U.S. Dollars (USD 431,873,100.-) to the share premium account of the Company.

#### *Subscription - Payment*

Wyeth Ayerst S.à r.l., prenamed, through its proxy holder Me Sonia BELLAMINE, prenamed declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of an amount of FORTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED U.S. Dollars (USD 47,985,900.-) by subscribing to the FORTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED (47,985,900) New Shares of the Company with a nominal value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each and allocating to the share premium account of the Company an amount of FOUR HUNDRED AND THIRTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED U.S. Dollars (USD 431,873,100.-), by a contribution in kind consisting in a claim against the Company in favour of Wyeth Ayerst Sarl (the "Claim").

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company which certifies the existence and the total value of the Claim.

#### *Effective implementation of the contribution*

Wyeth Ayerst S.à r.l., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Claim; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Claim to be valid anywhere and towards any third party.

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

**Art. 7. First paragraph.** "The corporate capital of the company is set at TWO BILLION FOUR HUNDRED FORTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE U.S Dollars (USD 2,449,857,935.-) divided into TWO BILLION FOUR HUNDRED FORTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE (2,449,857,935.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each"

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her here above capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Wyeth Ayerst S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.053, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à

la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Petermelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procurations donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Wyeth Ayerst S.à r.l., précitée, est l'associé unique de PF PRISM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.347 (la «Société»), constituée par acte notarié de Me Jean-Joseph WAGNER le 24 janvier 2011 publié au Mémorial C numéro 763 le 19 avril 2011 et modifié en dernier lieu par acte de Me Paul BETTINGEN le 4 mai 2015 publié au Mémorial C numéro 1821 le 13 juillet 2015.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de QUARANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS Dollars Américains (USD 47.985.900,-) pour le porter de son montant actuel DEUX MILLIARDS QUATRE CENT UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TRENTE-CINQ Dollars Américains (USD 2.401.872.035,-) à un montant de DEUX MILLIARDS QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ Dollars Américains (USD 2.449.857.935,-) par l'émission de QUARANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS (47.985.900) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de QUATRE CENT TRENTE-ET-UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT Dollars Américains (USD 431.873.100,-).

L'apport total de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE Dollars Américains (USD 479.859.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

(i) QUARANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS Dollars Américains (USD 47.985.900,-) au capital social de la Société, et

(ii) QUATRE CENT TRENTE-ET-UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT Dollars Américains (USD 431.873.100,-) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

Wyeth Ayerst S.à r.l., précitée, représentée par son mandataire Me Sonia BELLAMINE, précitée, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée de QUARANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS Dollars Américains (USD 47.985.900,-) en souscrivant à l'ensemble des QUARANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS (47.985.900) Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune et allouer au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de QUATRE CENT TRENTE-ET-UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT Dollars Américains (USD 431.873.100,-), au moyen d'un apport en nature consistant en une créance due à la Société, par Wyeth Ayerst Sarl (la «Créance»).

L'apport en nature ci-dessus a été traité dans une déclaration émise par les gérants de la Société, laquelle certifie l'existence et la valeur totale de la Créance.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

Wyeth Ayerst S.à r.l., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire et titulaire de tous les droits, titres et intérêts de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à DEUX MILLIARDS QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ Dollars Américains (USD 2.449.857.935,-) divisé en DEUX MILLIARDS QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ (2.449.857.935) parts sociales ayant une valeur nominale de UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bellamine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2015. Relation: EAC/2015/19629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015149853/164.

(150163976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

**Segemil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.320.

L'an deux mille quinze, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de SEGEMIL S.A., une société anonyme de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.320 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 71 du 13 février 1993. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifié pour la dernière fois suivant une assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 811 du 7 novembre 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Président).

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marylin KRECKE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président déclare:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée, dix-sept millions trois cent trente-deux mille cent quarante-neuf (17.332.149) actions sans désignation de valeur nominale, chacune représentant l'intégralité du capital de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-neuf euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 43.597.439,85) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence avec les procurations des actionnaires représentés, dûment signées, resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de FIDESCO S.A. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer FIDESCO S.A. avec le siège social est établi au 16, Allée Marcon, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578, en tant que liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16068. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149931/71.

(150163994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

---

**Callista S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 146.037.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CALLISTA S.à.r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015150187/12.

(150164824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---